

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9838
16 juin 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DE L'ESPAGNE AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à signaler qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de l'Espagne une lettre datée du 29 mai 1970 indiquant que M. Don José Luis Messía a été nommé représentant adjoint de l'Espagne au Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général pense que cette lettre constitue des pouvoirs adéquats.
